

AVIS D'AVENANT N°3 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/001
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Honfleur, dont la référence Haropa est le n°4970, en vue de l'exploitation d'installations de transit de matériaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la société des Carrières de Vignats, dont le siège est à NECY (61160), est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant n° 3 à la Convention d'Occupation Temporaire n° 14-333/039 au profit de la société des Carrières de Vignats portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : Terrain d'une surface de 49515 m² se décomposant en :

- Une zone d'exploitation de 46152 m² destinée aux installations de transit de matériaux,
- Une zone d'option de 3363 m² destinée à un développement ultérieur.

Durée de l'avenant à la convention : 5 ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel: 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@rouen.port.fr

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020